

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1272

25 novembre 2005

SOMMAIRE

Acropole International Holding S.A., Luxembourg	61054	Immo-Royal Conseil S.A., Luxembourg	61049
Aeolos S.A., Luxembourg	61029	Immobilière Schlassgoart (Groupe ARBED), S.e.n.c., Luxembourg	61047
Agifesa S.A., Luxembourg	61048	L'Enfance de l'Art, S.à r.l., Garnich	61027
Anzac International S.A., Luxembourg	61010	Lilux S.A., Luxembourg	61029
Arcelor Insurance Consultants S.A., Luxembourg	61050	Lux Euro-Asian Investments III, S.à r.l., Luxembourg	61051
BIM Fund, Sicav, Luxembourg	61050	Lux Euro-Asian Investments IV, S.à r.l., Luxembourg	61051
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair, S.à r.l., Luxembourg	61014	MIMX2, S.à r.l., Luxembourg	61022
Brandbrew S.A., Munsbach	61023	MIMX2, S.à r.l., Luxembourg	61023
Brandbrew S.A., Munsbach	61023	Monescarsel S.A., Luxembourg	61044
Censor S.A., Luxembourg	61027	Murex International Luxembourg S.A., Luxembourg	61055
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	61037	Murex International Luxembourg S.A., Luxembourg	61056
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	61054	Newco, S.à r.l., Luxembourg	61048
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg	61012	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61048
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg	61012	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61048
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg	61013	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61048
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg	61013	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61049
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg	61013	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61049
DALI Talents-Events-Creation, S.à r.l., Bertrange	61010	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61049
DALI Talents-Events-Creation, S.à r.l., Bertrange	61010	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61049
Dante Participations, S.à r.l., Luxembourg	61012	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61049
Ditus Investment S.A., Luxembourg	61047	P.A.P. International S.A., Luxembourg	61011
DnB NOR Reinsurance S.A., Luxembourg	61011	Pétrusse Participations S.A., Luxembourg	61011
Dorpum, S.à r.l., Luxembourg	61056	Quality Express S.A., Foetz	61040
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg	61050	Socotra Holding S.A., Luxembourg	61050
Eparfin S.A.H., Luxembourg	61011	Spidolswäscherei Soc. Coop., Luxembourg	61054
European General Investments S.A., Luxembourg	61041	Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Luxembourg	61051
European Power Systems S.A., Luxembourg	61011	Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Luxembourg	61051
European Sports Management S.A., Luxembourg	61029	Supermarket Portfolio, S.à r.l., Luxembourg	61030
Ev@tys S.A., Luxembourg	61038	Taurus Investments S.A., Luxembourg	61024
Fay Properties S.A., Luxembourg	61026	Taurus Investments S.A., Luxembourg	61026
Fern GP, S.à r.l., Luxembourg	61052	TV Vertical S.A., Luxembourg	61044
Fern GP, S.à r.l., Luxembourg	61054	VF Finance, S.à r.l., Luxembourg	61056
Financière Participations S.A., Luxembourg	61010	VF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61012
Gefinor S.A.H., Luxembourg	61044	Vulcan Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61041
Glofin A.G., Luxembourg	61027	Vulcan Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61041
Glofin Real Estate S.A., Luxembourg	61026		
Hellenic Securitisation S.A., Luxembourg	61037		
Hotelinvestments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	61026		

61010

ANZAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

P. Frieders

Notaire

(060119.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 100.898.

Suivant décision collective ordinaire du 6 juillet 2005:

Reconduction du mandat de gérant administratif de Mademoiselle Eliane Paulette Bernard pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060315.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 6, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 100.898.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2004, acte publié au Mémorial C n° 730 du 15 juillet 2004, modifiée par acte sous seing privé en date du 8 août 2004, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1048 du 19 octobre 2004, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 7 du 5 janvier 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(060227.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2005 à 10.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Koen Lozie,
- M. René Avonts,
- M. Serdar Bilgiç,
- COSAFIN S.A.,

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Copie certifiée conforme
EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060145.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(060278.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

EPARFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(060287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**DnB NOR REINSURANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. UBN REINSURANCE S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 37.243.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société UBN REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

(060314.3/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

VF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 8.461.600,-.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 73.873.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant A.
 2. Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman est élu nouveau Gérant A pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF LUXEMBOURG, S.à r.l.

F. Welman

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060045.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

DANTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.581.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature

Un mandataire

(060054.3/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 47.294.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société

le 9 juin 2005 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059832.3/536/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 47.294.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *COMPAGNIE DE LA MODE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059775.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *COMPAGNIE DE LA MODE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059776.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *COMPAGNIE DE LA MODE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059777.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *COMPAGNIE DE LA MODE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059778.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *COMPAGNIE DE LA MODE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059779.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 109.679.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day,

acting through its sole director BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, represented by its two directors Johannes Klijnen, director, residing in Heerlen, the Netherlands and Johannes van Susante, director, residing in Eys, the Netherlands.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the director or the board of directors (as applicable).

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Variation of the corporate capital. The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting (as applicable).

Art. 8. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The director or the board of directors (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing

holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The director or the board of directors (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the director or the board of directors (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The director or the board of directors (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the director or the board of directors (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article 8 shall be amended accordingly.

Art. 9. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made a general shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 11. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

Art. 13. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 15. Board of directors. The Company is managed and administered by one or several directors who do not have to be a shareholder. In case of more than one director, the directors shall form a board of directors.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a general shareholders' meeting.

Any director may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a general shareholders' meeting. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a general shareholders' meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The directors shall appoint, from among its members, a chairman. The directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The director or the board of directors (as applicable) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the director or the board (as applicable) Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the director or the board (as applicable).

Art. 16. Meetings of the board of directors. In case several directors have been appointed, meetings of the board of directors shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors.

Art. 17. Powers of representation. In dealing with third parties, anyone director shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a director.

Art. 18. Board of Directors' Committees. The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company. The board may designate one or more directors as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

Art. 19. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of a director. A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the director or the board of directors (as applicable), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 20, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

Art. 21. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of several shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the director or the board of directors (as applicable) to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

Art. 22. Decisions. The decisions of the single shareholder or of general shareholders meetings are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

Art. 23. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, (as applicable), which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general shareholders' meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general shareholders' meeting.

Art. 26. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a general shareholders' meeting.

The single shareholder or a general shareholders' meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 27. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) representing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.335, is elected as the sole director of the Company for an unlimited period of time.
2. The registered office is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
3. KPMG, S.à r.l., a company having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.065, is appointed as statutory auditor of the Company, for a period of six years.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, agissant par son gérant unique, BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, représentée par ses deux gérants par Johannes Klijnen, gérant, résidant à Heerlen, Pays-Bas et par Johannes van Susante, gérant, résidant à Eys, Pays-Bas.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société n'aura pas de personnes physiques comme associés.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange de propriétés ou de titres de sociétés détenant des propriétés et plus généralement d'actifs autorisés de BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés faisant partie du groupe de la Société, tel que, entre autres, en accordant des prêts, des garanties ou des titres de toute nature ou forme.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers et de propriété intellectuelle de toute nature ou forme.

La Société peut contracter des emprunts de toute nature ou forme et émettre de manière privée des bons ou des notes.

La Société pourra entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil d'administration (le cas échéant).

La Société pourra établir des filiales et des succursales, là où elle le considère utile, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital, il pourra être créé un compte de prime dans lequel tout montant de prime payé sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale sera transféré.

Le montant du compte de prime pourra être utilisé pour fournir le paiement de toute part sociale que la Société peut racheter à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux associés ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1^{er} de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant;
- si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et

- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 8 sera modifié conformément.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de la Société.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun, nommé conjointement ou non.

Art. 11. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales, sous réserve des restrictions dans les Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants. Un transfert à un non-associé est sujet aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément, accordé lors de l'assemblée générale des associés, des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 12. Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession ne sera opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 13. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Art. 14. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil d'administration.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Tout gérant pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par l'associé unique détenant l'entière du capital émis, ou par une assemblée générale des associés. Chaque gérant peut démissionner à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Les gérants nommeront, parmi leurs membres, un président. Les gérants choisiront un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra également nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas).

Art. 16. Réunions du conseil d'administration. Au cas où plusieurs gérants ont été nommés, le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par lettre, câble, télégramme, télex ou message télécopié, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le Président du conseil d'administration aura un vote décisif.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires écrites identiques en leurs termes. Elles pourront être signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 17. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, un des gérants aura le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Art. 18. Comités du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société. Le conseil peut désigner un ou plusieurs gérants comme membres suppléants de tout comité pour remplacer tout membre absent ou empêché à une réunion de comité.

Art. 19. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 20. Responsabilité d'un gérant. Un gérant n'encourra aucune responsabilité personnelle du fait des fonctions exercées pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou autre entreprise.

Dans la mesure où le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'un gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 20 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu des dispositions légales en vigueur au moment de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

Art. 21. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables à cette situation.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par résolution écrite, laquelle sera envoyée par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions portant modification des Statuts et de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 22. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 23. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Art. 24. Réviseur d'Entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra être et sera dans les cas prévus par la loi, confiée à un ou plusieurs réviseurs qui ne doivent pas être associés.

Les réviseurs, le cas échéant, seront élus par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés (selon le cas) qui déterminera le nombre de ces réviseurs pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leur successeur soient élus. A la fin de leur mandat en tant que réviseurs, ils seront éligibles pour une réélection, mais ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés (selon le cas).

Art. 25. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes seront arrêtés et le conseil d'administration dressera un inventaire des avoirs et des dettes, le bilan et le compte des profits et pertes conformément à la Loi de 1915.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 26. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

Tout montant provenant du compte de primes d'action sera distribué aux associés sur décision de l'associé unique ou conformément à une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut également décider d'attribuer un montant du compte de prime d'actions au compte de la réserve légale.

Art. 27. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non. Le(s) liquidateur(s) sera nommé, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et les émoluments du liquidateur(s).

Art. 28. Matières non réglées. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont été arrêtés par la partie comparante. Cette partie a souscrit et entièrement libérés en espèce le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, en sa qualité d'associé unique, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.335 est élu comme seul gérant de la Société pour une durée illimitée.

2. Le siège social est fixé au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. KPMG, S.à r.l., une société ayant son siège social établi au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.065, est nommé en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de six ans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Klijnen, J. Van Susante, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2005, vol. 432, fol. 45, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(068775.3/242/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MIMX2, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.555.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of July.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MIMX1, a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

here represented by Mr Kai Hennen, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 7, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MIMX2, R.C.S. Luxembourg B 94.555, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 7, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 837 of August 14, 2003.

- The Company's capital is set at forty-six million two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 46,275,000), represented by one million eight hundred fifty-one thousand (1,851,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

- The agenda is worded as follows:

1) Deletion of Article 14 of the Articles of Incorporation and subsequent renumbering of the Articles of Incorporation.

2) Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Unique resolution

Article 14 of the Articles of Incorporation is deleted and consequently the former Articles 15 to 18 are renumbered 14 to 17.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MIMX1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MIMX2, R.C.S. Luxembourg B 94.555, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 du 14 août 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 46.275.000), représenté par un million huit cent cinquante et un mille (1.851.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts.

2) Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

L'article 14 des statuts est supprimé et en conséquence les anciens articles 15 à 18 des statuts sont renumérotés de 14 à 17.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Hennen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005

A. Schwachtgen.

(068556.2/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MIMX2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 94.555.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1140 du 15 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068557.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

BRANDBREW S.A., Société Anonyme,

Capital social: EUR 1.649.367.900,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.696.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2005 que les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2007:

- Monsieur Marc Gallet
- Monsieur Benoit Loore
- Monsieur Jean-Louis Van de Perre
- Monsieur Eddy Wauters
- Monsieur Joao Guerra
- Monsieur Gert Magis

Il résulte également que KPMG AUDIT est réviseur d'entreprises de la société, son mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2007.

Pour extrait conforme

G. Magis / E. Wauters

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05340. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(060353.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

BRANDBREW S.A., Société Anonyme,

Capital social: EUR 1.649.367.900,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.696.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Magis / E. Wauters

Administrateur / Administrateur

(060358.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

TAURUS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 45.055.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of TAURUS INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 45.055, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated September 10, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 540 of November 10, 1993.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the same notary, dated May 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 621 of August 18, 1999.

The meeting begins at 5.30 p.m., Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-three million four hundred forty-one thousand five hundred and forty-nine (23,441,549) shares with a par value of two US Dollars (USD 2) each, representing the total capital of forty-six million eight hundred eighty-three thousand and ninety-eight US Dollars (USD 46,883,098) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 5.00 p.m.
2. Subsequent amendment of Article 23.1.
3. Renewal of the authorisation to the Board of Directors of the Company to increase the share capital within the frame of the authorised capital for a period of five years.
4. Amendment of Article 16.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that the quorum for a meeting of the Director's is 2.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 5.00 p.m.

As a consequence, Article 23.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«23.1. A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Wednesday in the month of June at 4.30 p.m. or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first business Day thereafter at the same time.»

Second resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation to the Board of Directors to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the frame of the authorised capital during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

Third resolution

The General Meeting resolves to amend Article 16.4 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

«16.4. The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 5.45 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TAURUS INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 45.055, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 540 du 10 novembre 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 621 du 18 août 1999.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-trois millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (23.441.549) actions d'une valeur nominale de deux Dollars US (USD 2) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-huit Dollars US (USD 46.883.098) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 17.00 heures.
2. Modification subséquente de l'article 23.1.
3. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans.
4. Modification de l'article 16.4 des statuts de sorte que le quorum pour une réunion des administrateurs est de 2.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 17.00 heures.

En conséquence, l'article 23.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«23.1. Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier mercredi du mois de juin à 17.00 heures ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16.4 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«16.4. Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents dans le Royaume-Uni.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005

A. Schwachtgen.

(068564.2/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

TAURUS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 45.055.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1004 du 27 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068566.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.160.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *FAY PROPERTIES S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059766.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.00,-.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 90.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059767.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

GLOFIN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 42.039.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *GLOFIN REAL ESTATE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059768.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

61027

GLOFIN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 31.335.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour GLOFIN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059769.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

CENSOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 99.374.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour CENSOR S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059770.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

L'ENFANCE DE L'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 109.662.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Kisiel, employé privé, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 3 novembre 1970, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 31, rue Bernard d'Everlange, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

2.- Madame Sophie Champenois, épouse de Monsieur Michel Kisiel, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 4 septembre 1971, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 31, rue Bernard d'Everlange, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: L'ENFANCE DE L'ART, S.à r.l.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

Atelier graphique: réalisation de fresques et dessins graphiques sur tous supports, conception et mise en place de concepts graphiques globaux liés aux fresques et dessins réalisés ou à réaliser;

Etalagiste-Décorateur: conception et réalisation d'étalages à vocation de promotion commerciale. Conception et réalisation d'éléments de décoration ou de concepts de décoration globaux, tant à destination d'une clientèle professionnelle que privée;

Maquettiste: réalisation de maquettes neuves et rénovation de maquettes existantes de tous types pour une clientèle majoritairement professionnelle, telle que (sans que cette liste soit limitative): des bureaux d'étude ou d'architecture, des parcs de loisirs ou encore l'industrie cinématographique; création de prototypes;

Illustration et illustration animée: réalisation de travaux d'illustration à partir de textes ou de scénarios, tels que (sans que cette liste soit limitative): réalisation d'illustrations de textes de littérature enfantine, réalisation de couverture et/ou de jaquettes d'ouvrages de tous types, réalisation de story-boards pour l'industrie cinématographique. En matière d'illustration animée: réalisation de tous les supports graphiques et des dessins nécessaires à la création de dessins animés destinés à l'industrie cinématographique;

Organisation de workshops artistiques: organisation de cours d'initiation et/ou de perfectionnement dans les matières suivantes: dessin, peinture, sculpture, graphisme, maquettisme et infographie à destination d'une clientèle de professionnels ou d'amateurs de tous âges;

La mise en place et l'exploitation d'une ou plusieurs galerie(s) d'art.

Accessoirement, la société pourra également effectuer toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a des participations, tous concours, prêts, avances ou garanties ou de toute autre manière. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts. La société peut emprunter sous toutes les formes.

La société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers ou de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Garnich.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Michel Kisiel, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Sophie Champenois, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Michel Kisiel, employé privé, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 3 novembre 1970, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 31, rue Bernard d'Everlange;

- Monsieur Jérôme Kaczmariski, ouvrier, né à Beaune (France), le 1^{er} mai 1971, demeurant à B-6760 Ethe (Virton), 104, à la Ville-Basse;

- Madame Caroline Champenois, sans profession, née à Uccle (Belgique), le 26 octobre 1972, demeurant à B-6760 Ethe (Virton), 104, à la Ville-Basse;

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons.

Déclaration fiscale

Considérant le degré de parenté entre les associés (Madame Sophie Champenois étant l'épouse de Monsieur Michel Kisiel), ils requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2005, vol. 908, fol. 99, case 11. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2005.

F. Kessler.

(068594.3/219/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EUROPEAN SPORTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 46.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour EUROPEAN SPORTS MANAGEMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059771.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

LILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour LILUX S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059772.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

AEOLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.686.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour AEOLUS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059773.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

SUPERMARKET PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 109.664.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

THE GERMAN SUPERMARKET PORTFOLIO (GP) LTD, having its registered office in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB (United Kingdom),

here represented by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on July 22, 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of SUPERMARKET PORTFOLIO, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shares in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unit holdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty-five) corporate units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing

Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate unitsIn case of plurality of members, the transfer of corporate units *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units *mortis causa* to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of corporate units

The Company shall have power to acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate unit capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles of Association shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers

8.1. The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3. Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.4. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

8.5. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.6. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signature of any manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.7. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.8. The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.9. The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of members

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of members

An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on first Tuesday of September at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Members' voting rights

Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns.

Each member has voting rights commensurate to his corporate unit holding.

Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members' owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year

The Company's accounting year begins on April first and ends on March thirty-first.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes and fully pays up the 125 (one hundred twenty-five) ordinary corporate units having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per corporate unit, representing the total subscribed corporate unit capital of the Company in the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as follows:

Subscriber	Number of corporate units	Amount subscribed to and paid up in Euro
THE GERMAN SUPER-MARKET PORTFOLIO (GP) LTD, prenamed	125	12,500
Total	125	12,500

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 March 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers, for an unlimited period:

1. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg; with the powers indicated in article 8.6 of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The registered office is established at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux (Luxembourg), in the offices of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

THE GERMAN SUPERMARKET PORTFOLIO (GP) LTD, ayant son siège social à 3 New Burlington Mews, Mayfair, Londres, W1B 4QB (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet 2005.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de SUPERMARKET PORTFOLIO, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- acquérir, promouvoir, détenir, gérer et vendre tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2. Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.4. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

8.5. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.7. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.8. Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.9. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier mardi de septembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum, majorité

Les résolutions aux Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévus par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit et libère entièrement les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en euros
THE GERMAN SUPER-MARKET PORTFOLIO (GP) LTD, pré-nommée.	125	12.500
Total	125	12.500

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 mars 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants, pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 8.6 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2005, vol. 895, fol. 67, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(068598.3/239/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

HELLENIC SECURITISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.139.

Le bilan au 26 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour HELLENIC SECURITISATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059774.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.487.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

FIDUPAR

Signatures

(059808.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

EV@TYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 109.666.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, né à Paris le 9 juin 1947, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;

2. Madame Régine Caillau, juriste, née à Alger le 9 septembre 1946, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;

tous deux ici représentés par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 20 juillet 2005, procurations qui, après avoir été signée ne varietur, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EV@TYS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur délégué pourra être néanmoins désigné lors de la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Marcel Dudkiewicz prénommé: cent cinquante cinq actions.	155
2. Madame Régine Caillaud prénommée: cent cinquante cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) Monsieur Marcel Dudkiewicz prénommé;

b) Madame Régine Caillau prénommée;

c) Monsieur Martin Shapiro, consultant, né à Chicago (USA) le 20 janvier 1957, demeurant à L-1914 Luxembourg, 1, rue de Lamartine.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

WURTH & ASSOCIES S.A., une société ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, R.C.S. B 58.177.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

5. L'Assemblée nomme Monsieur Martin Shapiro prénommé comme administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-Th. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 12, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068600.3/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

QUALITY EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 66.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 31 janvier 2005

à 17.00 heures à Foetz

L'Assemblée Générale révoque Monsieur Pascal Krawczyk de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes «SRE», ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Le commissaire aux comptes révoqué n'ayant pas exercé son mandat, la société «SRE» a établi le rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2003.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2009.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059812.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

EUROPEAN GENERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

FIDUPAR

Signatures

(059811.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 103.022.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103.022, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 November 2004, number 1191. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 14 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at noon with Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, and who was also elected as scrutineer by the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's share capital by an amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) in order to increase it from its current amount of sixty-three million eight hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 63,895,225.-) up to sixty-four million six hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 64,695,225.-) through the issue of thirty-two thousand (32,000) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2) Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at sixty-four million six hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 64,695,225.-) divided into two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred nine (2,587,809) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

3) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) in order to increase it from its current amount of sixty-three million eight hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 63,895,225.-) up to sixty-four million six hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 64,695,225.-) through the issue of thirty-two thousand (32,000) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The thirty-two thousand (32,000) shares have been subscribed as follows:

Name of subscriber	Address	Number of shares	Subscription price
Carlo Soors, B-8820 Torhout		17,000	425,000 EUR
Paul Houben, St. Clair, MI 48079, USA		3,000	75,000 EUR
Eddy Van Steyvoort, B-3570 Alken		3,000	75,000 EUR
Bernard Vandewiele, B-1980 Zemst-Laar		3,000	75,000 EUR

Peter Pecinovsky, B-3600 Genk	2,000	50,000 EUR
Karel Croes, B-3750 Alken	1,000	25,000 EUR
Antoine Engelen, B-3582 Koersel	1,000	25,000 EUR
Eric Willekens, B-2440 Geel	1,000	25,000 EUR
Rudy Herman, B-3221 Nieuwrode	1,000	25,000 EUR
Total	32,000	800,000 EUR

The shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Mrs Florence Bal, prenamed acting as proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers. The subscription forms will remain attached to the present deed.

The total contribution of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation is amended, and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at sixty-four million six hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 64,695,225.-) divided into two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred nine (2,587,809) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 10,300.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.022, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 septembre 2004, numéro 1191. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 14 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie par l'assemblée comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000.-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante trois millions huit cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 63.895.225.-) à soixante quatre millions six cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 64.695.225) par l'émission de trente deux mille (32.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de soixante quatre millions six cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 64.695.225.-), représenté par deux millions cinq cent quatre vingt sept mille huit cent neuf (2.587.809) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

3) Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante trois millions huit cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 63.895.225,-) à soixante quatre millions six cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 64.695.225,-) par l'émission de trente deux mille (32.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trente deux mille (32.000) actions ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Adresse	Nombre de parts	Prix de Souscription
Carlo Soors, B-8820 Torhout		17.000	425.000 EUR
Paul Houben, St. Clair, MI 48079, USA		3.000	75.000 EUR
Eddy Van Steyvoort, B-3570 Alken		3.000	75.000 EUR
Bernard Vandewiele, B-1980 Zemst-Laar		3.000	75.000 EUR
Peter Pecinovsky, B-3600 Genk		2.000	50.000 EUR
Karel Croes, B-3750 Alken		1.000	25.000 EUR
Antoine Engelen, B-3582 Koersel		1.000	25.000 EUR
Eric Willekens, B-2440 Geel		1.000	25.000 EUR
Rudy Herman, B-3221 Nieuwrode		1.000	25.000 EUR
Total		32.000	800.000 EUR

Les parts ainsi souscrites ont été libérées en espèces par les souscripteurs, de sorte que le montant total de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Mlle Florence Bal, prénommée, en sa qualité de mandataire est autorisés à souscrire les nouvelles parts au nom et pour le compte des souscripteurs. Les bulletins de souscription resteront annexées aux présentes.

L'apport de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la décision susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de soixante quatre millions six cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 64.695.225,-), représenté par deux millions cinq cent quatre vingt sept mille huit cent neuf (2.587.809) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 10.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Bal, M. Bourdeaut, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2005, vol. 432, fol. 4, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(068842.3/242/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 103.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(068846.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

61044

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

FIDUPAR

Signatures

(059813.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

TV VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.576.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059815.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

MONESCARSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 109.670.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,

ici valablement représentée par son seul et unique administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Dominique Delaby, comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature individuelle de son administrateur-délégué à savoir:

Monsieur Yvon Hell, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONESCARSEL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., prédésignée, cent soixante actions	160
2.- La société VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., prédésignée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

2) Madame Laurence Thonon, employée privé, née à Arlon (Belgique), le 12 juin 1973, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

3) La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig (R.C.S. Luxembourg B 66.684).

61047

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:
la société SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 108.281).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: D. Delaby, Y. Hell, J.-J. Wagner.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2005, vol. 895, fol. 67, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 29 juillet 2005. J.-J. Wagner.
(068695.3/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

DITUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.915.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059817.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

IMMOBILIERE SCHLASSGOART (GROUPE ARBED), S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.611.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059840.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

AGIFESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 83.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059842.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059845.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.338.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059780.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059781.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.338.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059782.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 51.338.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059783.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 51.338.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059784.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

P.A.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 51.338.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour P.A.P. INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(059785.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.447.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2005

En date du 20 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De réélire en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006: Messieurs Pascal Massard, Henri Thyès, Etienne Planchard et Serge Hirsch.
- De réélire MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO-ROYAL CONSEIL S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059966.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

61050

ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 20.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059846.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.458.

RECTIFICATIF

Annule et remplace les bilans

1.- Enregistré le 2 août 2004 sous numéro AT/00078 et déposé le 4 août 2004 sous numéro L040063796.5;

2.- Enregistré le 6 mai 2004 sous numéro AQ/01175 et déposé le 10 mai 2004 sous numéro L040036920.5;

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOTRA HOLDING S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(059851.3/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.539.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'Associé Unique de la Société:

- Le siège social de ENI OIL HOLDINGS B.V., l'associé unique, a été transféré du Strawinskyiaan 1041, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas, au Strawinskyiaan 1727, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas en date du 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mai 2005.

D. Thomas

Président du Conseil de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059853.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

BIM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2005

En date du 4 avril 2005, le conseil d'administration a décidé:

- De changer le siège social de la SICAV de 11, rue Aldringen, à 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIM FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059957.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

61051

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01611, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.

Signature

(059918.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01608, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

Signature

(059923.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.310.

EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04806. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059980.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 84.162.

EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé à l'unanimité et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS IV, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04807. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059983.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

FERN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 108.387.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FERN, S.à r.l., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 104.664;
 2. FERN II, S.à r.l., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 108.388;
 3. FERN III, S.à r.l., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 108.389;
 4. FERN IV, S.à r.l., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 108.390;
- all here represented by Mr Franck Verdier, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 13, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, they are the sole current shareholders of FERN GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed on the 30th day of May 2005, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*;
- that, the shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to convert the corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) into fifteen thousand six hundred ninety-six point twenty-five United States Dollars (15,696.25 USD) at the rate of exchange of 1.- EUR for 1.25570 USD prevailing on May 30, 2005.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on May 30, 2005 has been given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the subscribed capital by an amount of eight hundred three United States dollars and seventy-five cents (803.75 USD) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to sixteen thousand five hundred United States dollars (16,500.- USD) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital, so that the amount of eight hundred three United States dollars and seventy-five cents (803.75 USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides the reintroduction of a nominal value to thirty-three United States dollars (33.- USD) per share.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand five hundred United States Dollars (16,500.- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty-three United States dollars (33.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purposes of the registration, the increase of capital of USD 803.75 is valued at EUR 665.46.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FERN, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.664;
 2. FERN II, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 108.388;
 3. FERN III, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 108.389;
 4. FERN IV, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 108.390;
- toutes ici représentées par Monsieur Franck Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et unique associées de la société FERN GP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 30 mai 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- Que, les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) en quinze mille six cent quatre vingt seize virgule vingt cinq dollars des Etats-Unis (15.696,25 USD) au cours de change de 1,- EUR pour 1,25570 USD en vigueur le 30 mai 2005.

La preuve du cours existant entre le dollar des Etats-Unis et l'euro au 30 mai 2005 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de euros (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de huit cent trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (803,75 USD) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (16.500,- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de huit cent trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (803,75 USD) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réintroduire une valeur nominale de trente trois dollars des Etats-Unis (33,- USD) par part sociale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (16.500,- USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente trois dollars des Etats-Unis (33,- USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social d'un montant de USD 803,75 est évaluée à EUR 665,46.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Verdier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068848.3/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FERN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068853.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ACROPOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 63.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059939.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

SPIDOLSWÄSCHEREI SOC. COOP., Société Coopérative.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 58.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPIDOLSWÄSCHEREI SOC. COOP.

Signature

(059976.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de COSAFIN S.A. et de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus, ceux-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

CLICHY HOLDING S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060148.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.043.

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.043,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 24 juin 2005, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante, ès-qualité qu'elle agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 18 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C numéro 997 du 27 septembre 2003, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1035 du 15 octobre 2004, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2005, non encore publié au Mémorial C (ci-après la «Société»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 990.002,- (neuf cent quatre-vingt-dix mille et deux euros), représenté par 495.001 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille et une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de EUR 24.000.000 (vingt-quatre millions d'euros), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 24 juin 2005, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une deuxième tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de EUR 360,- (trois cent soixante euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 990.002,- (neuf cent quatre-vingt-dix mille et deux euros) à EUR 990.362,- (neuf cent quatre-vingt mille et trois cent soixante-deux euros), par la création de cent quatre-vingts (180) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

V. Que les actions nouvelles sont souscrites par Madame Phyllis Yee, employée privée, demeurant à 42, Brett Lane, Bedford, NY 10506, Etats-Unis, et libérées intégralement par un versement en espèces, d'un montant global de EUR 163.800,- (cent soixante-trois mille huit cents euros), dont EUR 360,- (trois cent soixante euros) sont portés au capital social et EUR 163.440,- (cent soixante-trois mille quatre cent quarante euros) à une réserve libre pour prime d'émission.

La somme de EUR 163.800,- (cent soixante-trois mille huit cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 990.362 (neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-deux euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-deux euros (EUR 990.362,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-une (495.181) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, vol. 149S, fol. 15, case 3. – Reçu 1.638 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} août 2005.

T. Metzler.

(068812.3/222/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} août 2005.

T. Metzler.

(068816.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

VF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 100.676.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant A.
 2. Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman est élu nouveau Gérant A pour La Société pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF FINANCE, S.à r.l.

F. Welman

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060025.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

DORPUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 3.031.000,-

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 85.126.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 juillet 2003 entre Sabino Ventura, Pierfrancesco Micara, DEL.COM S.r.l. et DIEGO DELLA VALLE & C. S.a.p.A., les 6.062 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

* DIEGO DELLA VALLE & C. S.a.p.A., Strada Sette Camini, 116 I-Sant Elpidio a mare - Italy, 6.061 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,-.

* MANACOR NOMINEES (JERSEY) LTD, 7, Castle Street - St. Helier - Jersey, Channel Islands, 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 500,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORPUM, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060039.3/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.
